



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES  
Service de l'économie agricole et rurale

A.P. n° 2015105-0021

**ARRETE PREFECTORAL PORTANT AGREMENT  
D'UN GROUPEMENT AGRICOLE D'EXPLOITATION EN COMMUN**

Le préfet de Tarn-et-Garonne,

Vu le décret n° 2015-215 du 25 février 2015 relatif aux conditions et modalités d'agrément des groupements agricoles d'exploitation en commun,

Vu le décret n° 2015-216 du 25 février 2015 relatif à l'agrément en tant que groupement agricole d'exploitation en commun,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015082-0003 du 23 mars 2015 créant la formation spécialisée de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA),

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015086-0017 du 27 mars 2015 nommant les membres de la formation spécialisée de la CDOA,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015070-0007 du 11 mars 2015 de Monsieur le Préfet de Tarn-et-Garonne donnant délégation de signature à Monsieur Fabien MENU, directeur départemental des territoires,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015089-0001 du 30 mars 2015 donnant délégation de signature aux chefs de service et à certains agents de leur service,

Vu la demande d'agrément du projet de groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC) déposée le 4 février 2015 par l'EARL DE TUCOL,

Vu l'avis de la formation spécialisée de la CDOA en date du 10 avril 2015,

Sur proposition du directeur départemental des territoires de Tarn-et-Garonne,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Le GAEC DE TUCOL à SERIGNAC est agréé sous le n° 821074.

Il est constitué par :

- MANET Pierre détenant 33,33% des parts sociales
- MANET Myriam détenant 33,33% des parts sociales
- MANET Romain détenant 33,33% des parts sociales

**ARTICLE 2** - Le directeur départemental des territoires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Tarn-et-Garonne.

MONTAUBAN, le 15 AVR. 2015

P/le préfet et par délégation,  
Le directeur,  
P/le directeur,  
Le chef du service  
« Economie agricole et rurale »

Sophie DENIS

